



## Litige lors de la résiliation abonnement Canalsat

Par **MLL**, le **24/03/2012** à **13:58**

J'ai demandé dans les délais la résiliation de mon abonnement à Canalsat par courrier simple conformément à leurs instructions. Canalsat refuse de la prendre en compte en prétextant ne pas l'avoir reçu et m'inflige un an d'abonnement supplémentaire. Toutes les protestations , lettres, intervention de la DGCCRF et appels téléphoniques sont restés vains. Quels sont mes recours ?

Par **janus2fr**, le **24/03/2012** à **15:10**

Bonjour,  
Malheureusement, si vous avez envoyé votre résiliation en courrier simple, vous ne pouvez pas prouver que le destinataire l'a reçue. Seule la lettre recommandée avec accusé de réception permet d'avoir cette preuve.

Par **MLL**, le **25/03/2012** à **13:26**

Merci de votre réponse rapide.  
Bien sûr, j'aurais du envoyer une lettre RAR, mais C'est Canalsat qui recommande le courrier simple à longueur de site et de magazine, ainsi que ses conseillers du service clientèle joints au téléphone.  
S'il y a eu une erreur, elle n'est pas de ma responsabilité, mais le doute , comme par hasard, profite à Canalsat !  
Je vois mal comment Canalsat pourrait avoir gain de cause alors que c'est eux qui conseillent de procéder de la sorte !

Par **Afterall**, le **25/03/2012** à **13:37**

Malheureusement, vous n'avez effectivement aucun recours et vous allez devoir continuer votre abonnement pour un an.  
La prochaine fois, envoyer expressément une lettre recommandée avec AR. Ne vous fiez pas aux "conseils" de votre prestataire. N'hésitez pas à coller la liasse du recommandé

directement sur le courrier de résiliation (et non sur une enveloppe). Parcourez le Web, vous n'êtes pas le seul dans cette situation...